

Le huit avril deux mille vingt-quatre, vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans la mairie de Les Trois Pierres, sous la présidence de Madame le Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 2 avril 2024

Membres présents : Mme Monique BERTRAND, M Michel CERVANTES, Mme Sophie LEGROS, Mme Dominique BRENNAN, M Jean-Pierre SIMON, M Nicolas JACHET, M Vincent NAVARRE, M Guillaume EDOUARD, M Cédric ROBERT, Mme Céline LECOMPTE, Mme Agnès BEAUDRU, M Denis GRENET

Absent excusé : Mme Carole JULIEN ayant donné pouvoir à Monique BERTRAND
M Mathieu GOUJON

Secrétaire de séance : Mme Céline LECOMPTE

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 janvier 2024.
2. Organisation du conseil municipal
3. Approbation du Compte Administratif 2023 et compte de gestion 2023
4. Affectation du résultat 2023
5. Vote des taux des taxes locales 2024
6. Vote du Budget Primitif 2024
7. Personnel Communal :
8. Vente d'une parcelle de terrain à bâtir
9. Arbres dangereux
10. Informations diverses
11. Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 janvier 2024

Le procès-verbal de la séance du 22 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité.

2. Organisation du conseil municipal

Madame le Maire informe qu'elle a demandé et nommé M Jachiet comme conseiller délégué aux finances. M Jachiet refuse toute indemnité.

Délibération 2024-04

Suite à la démission du 4^{ème} adjoint, Madame le Maire souhaite maintenir le nombre d'adjoints au maire à 4 et demande à son conseil municipal de délibérer.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 0 contre et 0 abstention

- **Accepte** de maintenir le nombre d'adjoints au maire à 4.
- **Décide** de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint au maire
- **Décide** que les adjoints élus le 26 mai 2020 garderont leur rang et que le nouvel adjoint prendra rang en qualité de 4^{ème} adjoint au maire

Election d'un adjoint au maire

Madame le Maire rappelle que l'élection des adjoints au maire intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Mme Agnès BEAUDRU a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art L.2121-15 du CGCT).

Le conseil municipal a ensuite désigné deux accesseurs ; il s'agit de MM CERVANTES Michel et ROBERT Cédric.

Sous la présidence de Mme BERTRAND, Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection du nouvel adjoint.

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 13
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art.L66 du code électoral) : 1
- d) Nombre de suffrages exprimés : 12
- e) Majorité absolue : 7

NOM ET PRENOM	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Dans l'ordre alphabétique		
JACHET Nicolas	1	Un
NAVARRE Vincent	11	onze

M Vincent NAVARRE est élu 4^{ème} adjoint au maire.

Indemnités de fonction du 4^{ème} adjoint au maire

Délibération 2024-05

Après l'élection du nouvel adjoint au maire, Madame le Maire demande au conseil de fixer l'indemnité de fonction du 4^{ème} adjoint au maire.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 0 contre et 0 abstention

- **décide** que le nouvel adjoint au maire percevra les mêmes indemnités que l'adjoint démissionnaire, le montant de l'indemnité brute sera au taux 10.7 % de l'indice brut 1027 ; les indemnités attribuées aux autres élus rémunérés étant inchangées (ref. délib 2020-09).

3. Approbation du Compte Administratif 2023 et compte de gestion 2023

Délibération 2024-06

M Cervantès, doyen d'âge présente le compte administratif 2023. L'exécution du budget 2023 fait apparaître les résultats suivants :

Section Fonctionnement	2023
Dépenses	444 141,47 €
Recettes	487 548,39 €
Résultat de l'année	+ 43 406,92 €
Excédent reporté N-1	+63 236,40 €
Résultat cumulé excédent	106 643,32 €

Section Investissement	2023
Dépenses	7 121,34 €
Recettes	133 258,25 €
Résultat de l'année	+ 126 136,91 €
Excédent reporté N-1	274 397,64 €
Résultat cumulé excédent	400 534,55 €

Au vu de ces résultats, Monsieur Cervantès demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le compte administratif 2023. Madame le Maire ne prend pas part au vote de la délibération 2024-04

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 11 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre :

- **Approuve et adopte** le compte administratif 2023 présenté,
- **Approuve** le compte de gestion 2023 de Monsieur le Comptable dont les écritures sont conformes à la comptabilité administrative communale.

4. Affectation du Résultat 2023

Délibération 2024-07

Madame le Maire et la commission communale des Finances rappellent les résultats du compte administratif 2023

- un excédent de fonctionnement de 106 643,32€
- un excédent d'investissement de 400 534,55 €

Et proposent d'affecter le résultat 2023 comme suit au Budget primitif 2024 :

Pour Mémoire - Prévisions budgétaires 2023 Virement à la section d'investissement (compte 023)	Néant
Solde de l'exécution d'investissement	
Excédent d'investissement de clôture A	400 534,55 €
Restes à réaliser investissement : Recettes B	102 686,86 €
Dépenses C	86 000,00 €
Excédent de Financement A + B - C	417 221,41 €

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre :

- **décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2023 (106 643 ,32 €), comme suit :**
 - **Section d'investissement**
 - * Article 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé 56 643,32 €
 - **Section de fonctionnement**
 - * Article 002 - Excédent de fonctionnement reporté 50 000,00 €

5. Vote des taux des taxes locales 2024

Délibération 2024-08

Rappel : depuis 2021, la commune ne vote plus le taux de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales, la perte financière est compensée par l'Etat.

Si la compensation génère un surplus de recettes > à 10 000 e alors il sera fait application d'un coefficient correcteur⁴

Pour 2024, il est prévu que la commune adopte les taux sur le foncier bâti, le foncier non bâti ainsi que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

La commission finances propose de voter les taux communaux sans augmentation.

Présentation des recettes fiscales attendues :

Bases Prévisionnelles 2024		Taux 2023	Produit attendu
Taxe Foncière (Bâti)	461 600,00 €	41,90	193 410 €
Taxe Foncière (non-bâti)	73 200,00 €	36,51	26 725 €
Taxe habitation résidences secondaires	10 400,00 €	8,54	888 €
		Recette attendue	221 023 €
		Coefficient correcteur	48 304 €
			172 719 €

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre :

- **décide** de voter les taux d'imposition communale. Les taux 2024 sont ainsi définis :
 - Taxe Foncière bâtie (TFB) : 41.90 %
 - Taxe Foncière non bâtie (TFNB) : 36,51 %
 - Taxe d'Habitation (TH) : 8,54 %

6. Budget Primitif 2024

Délibération 2024-09

Le budget primitif 2024 a été préparé par la commission "finances" réunie le 12 mars 2024.

Il est voté par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses aux sommes suivantes (par chapitre) :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	MONTANTS
011 - Charges à caractère général	200 290,78 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	238 650,00 €
014 - Atténuations de produits	52 114,71 €
65 - Autres charges de gestion courante	50 800,00 €
66 – Charges financières	0.00 €
67 – Charges exceptionnelles	200,00 €
68 – Dotations aux amortissements, dépréciations provisions	0,00 €
Total dépenses d'ordre	1 345.51 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	543 401,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	MONTANTS
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	56 000,00 €
73 - Impôts et taxes	129 418,00 €
731 – Impositions directes	181 000,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	118 983,00 €

75 - Autres produits de gestion courante	6 000,00 €
76 - Produits financiers	0,00 €
77 - Produits spécifiques	0,00 €
013 - Atténuations de charges	2 000,00 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté	50 000,00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	543 401,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	MONTANTS
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €
16 - Emprunts et dettes assimilés	0.00 €
Opérations d'équipement	486 110,24 €
Restes à Réaliser Dépenses	86 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	572 110 ,24€

RECETTES D'INVESTISSEMENT	MONTANTS
10 - Dotations, fonds divers, réserves (hors 1068)	10 900,00 €
1068 - Excédent fonctionnement capitalisé	56 643,32 €
13 - Subventions d'investissement	102 686,86 €
001 - Excédent d'investissement reporté	400 534,55 €
Recettes d'ordre	1 345,51 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	572 110,24 €

Au vu de la présentation globale du budget, Madame le Maire propose d'adopter l'ensemble du budget 2024.

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre

- **arrête et approuve**, le budget primitif 2024
- **autorise** Madame le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites de 7,50 %, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Le budget, ainsi voté, inclut les opérations d'équipement suivantes :

- Acquisition Matériel Mobilier : *Mairie et Ecole*
- Aménagement Terrain Communal « Marie Léon » Rue du Village
- Cimetière – Travaux monuments

- Effacement réseaux Hameau des Belles
- Salle Polyvalente - Travaux Bâtiment : menuiseries extérieures, volets, abaissement des plafonds, changement des éclairages, peinture
- Acquisition Matériel Service Technique
- Acquisition de terrain (Zone ER1 PLU)
- DECI Travaux
- Construction et Projet Nouvelle Ecole

M Jachiet, conseiller municipal délégué, expose aux membres du conseil une analyse de la situation financière communale. La commune ayant des projets de construction des bâtiments scolaires, il convient d'être attentif aux dépenses, recettes. Toutes les subventions possibles doivent être sollicitées pour aider la commune.

**7. Personnel Communal
Contrats de travail**

Délibération 2024-10

Madame le Maire propose de renouveler le contrat de travail Madame Hamard pour l'entretien école et mairie. Son travail est apprécié par tous.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 0 contre et 0 abstention

- **Autorise** Madame le Maire à signer ce renouvellement de contrat jusqu'au 4 juillet 2025

Délibération 2024-11

- L'équipe enseignante a exposé la répartition des effectifs d'élèves dans les classes pour la rentrée prochaine. Les élèves de maternelle seront dans 2 classes différentes (PS – MS et GS – CP).

Au vu de cette situation, Madame le Maire propose de signer un contrat pour la prochaine année scolaire pour le poste d'ATSEM pour aider la classe GS – CP.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 0 contre et 0 abstention

- **Autorise** Madame le Maire à signer un contrat à durée déterminée pour l'année scolaire 2024-2025 pour un poste d'ATSEM de 26 h/sem d'école.

- Prime exceptionnelle de pouvoir d'achat

Madame le Maire précise que le Comité social territorial du CDG76 a émis un avis positif sur la proposition du conseil municipal pour le versement de la prime de pouvoir d'achat aux agents communaux.

La prime de pouvoir d'achat est une prime exceptionnelle et forfaitaire créée en vue de soutenir le pouvoir d'achat des agents publics percevant une rémunération annuelle brute sur la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 au prorata du temps de travail.

Cette prime sera versée en avril 2024.

8. Vente d'une parcelle de terrain à bâtir

Délibération 2024-13

La parcelle communale située rue de l'église à côté du cimetière est classée en zone Ua au PLU, avec une surface de 954 m².

Madame le Maire propose d'étudier la mise en vente de cette parcelle à bâtir.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 0 contre et 0 abstention

- **Autorise** Madame le Maire à se renseigner auprès du notaire communal pour estimation et conditions de vente. Ainsi le prix de vente serait étudié lors d'une prochaine séance du conseil.

9. Travaux divers

Délibération 2024-14

- Madame le Maire informe que 2 arbres situés sur la parcelle communale derrière l'église sont dangereux : Présence de champignons à la base d'un et éclatement du tronc du second. Ils présentent un risque s'ils tombaient .

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour, 0 contre et 0 abstention

- **Autorise** l'abattage des 2 arbres dangereux par l'entreprise Benoit LE MAITRE.

10. Informations diverses

- Madame le Maire informe
 - qu'elle a transmis à la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole le travail et les remarques émises par la commission communale d'urbanisme sur la proposition de zonage pour le PLUi.
 - que M Varin, adjoint technique, a repris le travail depuis le 2 avril 2024.
 - Que les élections européennes ont lieu le dimanche 9 juin 2024. Le bureau de vote sera installé dans la salle polyvalente de 8 h à 18 h. Le tableau des accesseurs est complété.
- Monsieur Jachiet rapporte les conférences avec la CU Le Havre Seine Métropole auxquelles il a participé :
 - Aménagement
 - Proximité
- Les horaires d'ouverture de la mairie sont modifiés à partir du 1^{er} mai 2024. Le secrétariat de mairie sera ouvert le jeudi pendant le temps méridien.
 - Lundi 8 h 30 à 12 h 00
 - Mardi 17 h 00 à 19 h 00
 - Mercredi 8 h 30 à 12 h 00
 - Jeudi 12 h 30 à 17 h 30
 - Vendredi 8 h 30 à 12 h 00

11. Questions diverses

- M Simon fait remarquer qu'il y a de plus en plus de déjections canines dans le village et plus particulièrement sur le chemin piéton allant de l'école à la salle polyvalente. Le conseil va étudier la possibilité d'installer près de la mairie une borne de propreté avec distributeur de sacs à déjections canines. Il est rappelé que *tout propriétaire de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal.*
- M Edouard interroge Madame le Maire sur l'installation du container de tri des biodéchets par la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole. Il rappelle que le conseil municipal a demandé lors de la dernière séance qu'il soit installé en bordure du parking du RD 6015 et de la rue de la salle polyvalente. Madame le Maire va préciser ce lieu auprès des services communautaires.
- Madame Brennan demande s'il est possible d'installer prochainement le panneau du cimetière stocké en mairie.

Les prochaines séances auront lieu le 27 mai et le 01 juillet à 20 h 30.

La séance est levée.

BEAUDRU Agnès	
BERTRAND Monique	
BRENNAN Dominique	
CERVANTES Michel	
EDOUARD Guillaume	
GOUJON Mathieu	Excusé
GRENET Denis	
JACHIEU Nicolas	
JULIEN Carole	Excusée pouvoir à Monique BERTRAND
LECOMPTE Céline	
LEGROS Sophie	
NAVARRE Vincent	
ROBERT Cédric	
SIMON Jean-Pierre	